

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2026

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt six
en exercice : 14 le treize mars à dix-neuf heures
présents : 13 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 13 et 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2026

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,
GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine,
GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER
Dominique, AUCLAIR Thierry, TOSTIVINT Sébastien, LEMARCHAND
Christophe.

20 mars 2026 Absents excusés : GIBLAINE Jean (procuration à GABORIEAU Cédric),
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

Approbation du procès-verbal du 23 février 2026

Le procès-verbal de la réunion du 23 février 2026 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

N° 2026/03/01 : Vote des comptes financiers uniques 2025 (budget général et budgets annexes)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Mégrit ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que les CFU ont été signés par Mme Océane FOURCAUD, inspectrice des finances publiques le 3 mars 2026 pour le budget général et le 25 février 2026 pour les budgets annexes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour), Madame le maire étant sortie de la salle et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Mégrit pour le budget général, les budgets épicerie, crêperie / restaurant (multiservices), Domaine des Clos dont les résultats globaux sont résumés dans le tableau ci-après :
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget général	843 478.71
Budget local commercial crêperie / restaurant	58 553.53
Budget épicerie	7 126.57
Budget Domaine des Clos	9 309.12
Total	918 467.93

N° 2026/03/02 : Affectation des résultats 2025 (budget général et budgets annexes)

Après l'approbation des comptes financiers uniques 2025, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats constatés pour le budget général et le budget annexe.

Budget général

Résultat de fonctionnement à affecter (résultat de fonctionnement) :	1 024 708.67 €
Déficit d'investissement sans les restes à réaliser :	-181 229.96 €
Résultats globaux 2025 (sans restes à réaliser) :	843 478.71 €
Restes à réaliser (139 500 € en dépenses) :	- 139 500.00 €
Déficit d'investissement avec les restes à réaliser :	- 320 729.96 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats suivants de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 :	
Art 001 (reprise du déficit d'investissement) :	181 229.96 €
Art 1068 (besoin de financement de l'investissement) :	320 729.96 €
Art 002 (report à nouveau) :	703 978.71 €

Budget Local Commercial près de l'église (La Table des Britonnes) :

Résultat de fonctionnement à affecter (résultat de fonctionnement) :	25 665.46 €
Excédent d'investissement :	32 888.07 €
Résultat global 2025 :	58 553.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats suivants de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 :

Art 002 (report à nouveau en fonctionnement) :	25 665.46 €
Art 001 (report à nouveau en investissement) :	32 888.07 €

Budget épicerie :

Résultat de fonctionnement à affecter (résultat de fonctionnement) :	7 126.57 €
Déficit d'investissement :	0.00 €
Résultat global :	7 126.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats suivants de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 :

Art 001 (reprise du déficit d'investissement) :	0 €
Art 1068 (besoin de financement de l'investissement) :	0 €
Art 002 (report à nouveau) :	7 126.57 €

Budget lotissement Domaine des Clos :

Résultat de fonctionnement à affecter (résultat de fonctionnement) :	18 729.95 €
Déficit d'investissement :	9 420.83 €
Résultat global :	9 309.12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats suivants de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 :

Art 001 (reprise du déficit d'investissement) :	9 420.83 €
Art 002 (report à nouveau) :	18 729.95 €

N° 2026/03/03 : Vote du budget primitif 2026 (budget général et budgets annexes)
--

Monsieur Mickaël HAQUIN propose quelques légères modifications pour le budget primitif par rapport au débat d'orientations budgétaires présenté le 23 février 2026

Budget multiservices (Table des Britonnes) :

Dépenses de fonctionnement :	Art 615221 (entretien de bâtiment) :	-1.00 €
Dépenses d'investissement :	Art 165 (caution locataire) :	+ 500 €
Recettes d'investissement :	Art 165 (caution locataire) :	+ 500 €

A noter la modification liée à la reprise des résultats suite à une erreur dans la présentation du débat d'orientations budgétaires :

Recettes de fonctionnement :	Art 002 :	- 0.31 €
Dépenses de fonctionnement :	Art 615221 :	- 0.31 €

Budget Domaine Des Clos :

Dépenses de fonctionnement :	Art 65822 (versement excédent) :	-0.20 €
------------------------------	----------------------------------	---------

Pour les budgets « budget général » et « épicerie » les propositions remises et présentées le 26 février dans le document intitulé « Comptes financiers uniques et débat d'orientations budgétaires » sont soumises au vote sans modification. L'assemblée, après en avoir délibéré approuve les budgets primitifs tels qu'ils sont présentés ci-dessous pour l'année 2026 :

Budget général de la commune

Section de fonctionnement

Recettes : 1 471 003.40 €

Dépenses : 1 471 003.40 €

Section d'investissement

Recettes : 1 322 214.44 €

Dépenses : 1 322 214.44 €

Budget épicerie

Section de fonctionnement

Recettes : 9 278.57 €

Dépenses : 9 278.57 €

Section d'investissement

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Budget local commercial (Table des Britonnes)

Section de fonctionnement

Recettes : 28 665.46 €

Dépenses : 28 665.46 €

Section d'investissement

Recettes : 33 388.07 €

Dépenses : 33 388.07 €

Budget Domaine des Clos

Section de fonctionnement

Recettes : 28 155.78 €

Dépenses : 28 155.78 €

Section d'investissement

Recettes : 18 841.66 €

Dépenses : 18 841.66 €

L'assemblée décide de reconduire pour 2026 la subvention de 25 € aux élèves utilisant le transport scolaire et précise que le budget Domaine des Clos sera clos en fin d'année 2026.

N° 2026/03/04 : Vente d'un délaissé communal au lieudit « Le Tertre Martin »

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 6 novembre et du 19 décembre 2023 au sujet de la demande d'achat d'un délaissé communal au lieudit « Le Tertre Martin » par M. David POINSU.

Il s'agit d'un délaissé communal qui n'est utilisé que pour une desserte privée.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à l'aliénation de ce délaissé communal matérialisé en fluo jaune sur le plan
- Précise que cette partie de terrain ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation (cession dispensée d'enquête publique (article L 141-3 du code de la voirie routière) et prononce le déclassement de l'emprise concernée.
- Précise que la surface définie par le géomètre est de 189 m²
- Fixe le prix à 756 € (4 € le m² en accord avec l'intéressé)
- Dit que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge du demandeur
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération

**N° 2026/03/05 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement**

Madame le Maire informe l'assemblée que ce rapport a été transmis le 10 mars à l'assemblée. Elle rappelle que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération et précise que les rapports ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 27 octobre 2025. Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Le Conseil Municipal, prend **acte** de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024.

N° 2026/03/06 : Révision du PLUIH de Dinan Agglomération

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a arrêté le bilan de la concertation et le projet de PLUIH révisé. La version arrêtée du PLUIH est consultable sur le site de Dinan Agglomération, et les observations éventuelles doivent être transmises dans un délai de 3 mois, soit au plus tard le 4 juin 2026.

Ce document sera présenté à l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal. Il constitue une étape dans la procédure de révision générale. Ce projet sera ensuite modifié en fonction des observations et à nouveau soumis à un second arrêt par la future mandature avant une approbation en 2027.

L'assemblée prend acte de ces informations.

N° 2026/03/07 : Questions diverses

- Demande d'achat d'un délaissé communal Impasse des Tailleurs

Madame le Maire rappelle la demande d'achat d'une partie d'un délaissé communal faite conjointement par Mme THILLIEN Isabelle et par M. et Mme BRIFAUT Jean-Yves Impasse des Tailleurs.

Les réseaux eaux usées, eau potable, basse tension, télécom passent sur cette emprise. Pour cette raison, l'assemblée, sur avis de la commission voirie qui s'est déplacée sur le terrain émet un avis défavorable à cette demande.

- Remplacement du réfrigérateur sous le bar à la Table des Britonnes

Madame le Maire informe l'assemblée que le réfrigérateur sous le bar du multiservices exploité pour le restaurant la Table des Britonnes est à remplacer. Il sera installé par les employés communaux.

- Remplacement de la tourelle (hotte de la salle polyvalente)

Madame le Maire informe l'assemblée que la hotte / tourelle de la cuisine de la salle polyvalente est à changer. Le devis de remplacement de l'entreprise Kerfroid s'élève à 2 661.01 €.

- Elections le 15 mars

Rappel des permanences de chacun pour les élections municipales du 15 mars

- Cérémonie le 19 mars

La cérémonie commémorative du 19 mars 1962 (cessez-le-feu en Algérie) aura lieu à Languédias à 18h.

- Remerciements de Mme le Maire

Madame le Maire remercie sincèrement les Adjoints et les Conseillers municipaux pour leur engagement auprès d'elle et leur implication tout au long de ce mandat. Elle précise que les échanges ont toujours été très constructifs et cordiaux. Le travail et l'esprit d'équipe ont permis de mener à bien de nombreux projets au service de la commune et de ses habitants. Elle est remerciée et applaudie pour son engagement lors de ce mandat qui se termine.

La Présidente,
Marie-Jeanne DESPRÉS

La Secrétaire,
Anne-Christine HENRY

